



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Avis d'enquête publique

Au titre du code de l'environnement – Livre V – Titre 6
(Articles L123-1 à L 123-19 et R123-1 à R123-23)

Plan de Prévention des Risques Technologiques établi autour de l' établissement BRENNTAG à CHASSIEU

Pétitionnaire : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement Rhône-Alpes (DREAL) - Unité territoriale du Rhône

A la demande de l'Unité Territoriale du Rhône de la DREAL Rhône-Alpes, le projet sera soumis aux formalités d'une enquête publique, conformément aux dispositions du code de l'environnement, (notamment les articles L515-15 à L515-26, R515-39 à R515-50 et R123-1 à R123-23) sur le territoire de la commune de CHASSIEU

L'enquête aura lieu **du 28 décembre 2011 au 31 janvier 2012 inclus.**

Le dossier pourra être consulté chaque jour ouvrable et aux heures d'ouverture de la mairie où les intéressés pourront :

- soit inscrire sur le registre, ouvert à cet effet, leurs déclarations au sujet du projet,
- soit adresser par écrit leurs observations au commissaire-enquêteur.

Monsieur Marc-Laurent BOUTIN assurera les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra en personne les observations du public à la mairie de Chassieu :

- mercredi 28 décembre 2011 de 8 h 30 à 11 h 30
- mardi 3 janvier 2012 de 15 h 30 à 18 h 30
- lundi 9 janvier 2012 de 8 h 30 à 11 h 30
- vendredi 20 janvier 2012 de 14 h 00 à 17 h 00
- mardi 31 janvier 2012 de 14 h 00 à 17 h 00

Cet avis sera affiché quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci en mairie précitée ainsi que sur les lieux habituels d'affichage de la commune et dans la société BRENNTAG à CHASSIEU.

A LYON le 30 novembre 2011

Le Préfet,
Pour le Préfet
La Secrétaire Générale
Signée : Josiane CHEVALIER